

**REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
DELIBERATION N°2020 - 09 DU COMITE SYNDICAL**

VOTE DU BP 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical légalement convoqué le 26/06/2020 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 06/07/2020 à 14H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Isabelle BONNICEL

Jean-François DUBOIS

Thierry FLANDIN

Pascal CHARTIER

Guy HOURCABIE

Alain BOURCIER

Nathalie FOREST

Alain REININGER

Yves RIBET

Jérôme MALUS

Gilles NOËL

Rémy PASQUET

Jean-Charles ROCHARD

Pouvoirs :


Mme Régine ROY a donné pouvoir à Mme Nathalie FOREST

M. Patrice JOLY a donné son pouvoir à M. Fabien BAZIN.

Étaient Excusés : François DUMARAIS, Vanessa LOUIS-SIDNEY

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mme Nathalie FOREST

Cadre de référence

 **VU** que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 52 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.

Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

 **VU** le rapport n°2.

✓ Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 doivent permettre au syndicat Nièvre Numérique De mettre en place des technologies alternatives comme le THD Radio afin de desservir des locaux qui ne seront pas rapidement couverts par la fibre optique, de poursuivre, développer et accompagner les entreprises et la population dans la digitalisation, dans la dématérialisation des services publics, de participer aux travaux des réseaux de collectivités territoriales françaises et européennes pour encourager les coopérations politiques et les solidarités

entre territoires ruraux sur les questions du très haut débit et des territoires intelligents, de mettre en place un Schéma Départemental des Usages et des Innovations Numériques (SDUIN) afin de soutenir et structurer des projets de digitalisation de services publics et de développer différentes filières (éducation, santé, tourisme, agriculture...); de poursuivre le programme « places de villages connectées » ; e enfin de continuer à exercer un contrôle financier, fiscal et juridique du contrat de concession et d'effectuer notre mission de contrôle de la qualité de service du réseau exploité par NiverTel.

Considérant que les dépenses de fonctionnement représentent 24.31 % du budget, soit 1 210 614.59 € (+1% par rapport au BP de l'année 2019), hors opérations d'ordre, correspondant à une inscription de 492 491.80 € (40.68% du budget de fonctionnement) correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 9 agents, une inscription de 247 579.63 € (20.45% du budget de fonctionnement) en charges à caractère général du syndicat mixte, une inscription de 387 394.18 € (32% du budget de fonctionnement) pour les autres charges de gestion courantes du syndicat mixte., une dépense de 5 584.05 € correspondant à la rectification d'écritures comptables sur les exercices antérieurs, une dépense de 77 554.93 € pour des dépenses imprévues (6.41% du budget de fonctionnement).

CONSIDERANT que les recettes de fonctionnement se montent à 1 210 614.59 € hors opérations d'ordres correspondant à la participation statutaire des membres du syndicat 567 742.00 € (baisse de 1% par rapport au BP 2019), Au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance Wimax : 14 000.00 €, au versement effectué par le délégataire correspondant à la redevance pour frais de contrôle soit 25 565.38 €, au versement de subventions de fonctionnement de l'Europe pour un montant de 473 500.00 € correspondant au remboursement des dépenses engagées pour le projet européen ERUDITE, à notre excédent de fonctionnement pour un montant de 65 063.26 €, au remboursement par le Budget annexe des salaires et charges, à hauteur de 49 122.95 €, de l'ingénieur recruté pour s'occuper du projet Ftth et du technicien (soit 43.84% de leur masse salariale), à la perception d'une redevance versée par orange pour un montant de 15 621.00 €.

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement représentent 54. 72% du budget soit 2 724 800.83 € (baisse de 79.42% par rapport au BP de l'année 2019) hors opérations d'ordre, se répartissant entre, des immobilisations incorporelles pour un montant de 239 194.20 € (baisse de 82.45% par rapport à l'année 2019), des immobilisations corporelles pour un montant de 2 072 669.61 € + 191.58% par rapport à l'année 2019), des immobilisations en cours pour un montant total de 265 560.00 € (baisse de 88.23% pour l'année 2019), des dépenses imprévues pour la somme de 147 377.02 €.

CONSIDERANT que Les recettes d'investissement se montent à 2 724 800.83 € soit une baisse de plus de 79% par rapport à l'année 2019, hors opérations d'ordre, correspondant, au FCTVA pour un montant de 274 518.80 €, aux subventions pour un montant de 1 751 906.00 €, à notre excédent d'investissement pour un montant de 698 376.03 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
 LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

 de retenir au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré (dont opération d'ordre) à hauteur de 4 979 305.04 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 732 559.40 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 3 246 745.64 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 732 559.40 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 3 246 745.64 €,

Et par conséquent :

 d'arrêter les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 4 979 305.04 €,

 de voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
011	Charges à caractère général	247 579.63€
012	Charges de personnel et frais assimilés	492 491.80 €
65	Autres charges de gestion courante	387 394.18 €
66	Charges financières	10.00 €
67	Charges exceptionnelles	5584.05 €
€022	Dépenses imprévues	77 554.93€
	Sous-total	1 210 614.59€
68	Dépenses d'ordre	495 446.28€
023	Transfert section investissement	26 498.53 €
	TOTAL	1 732 559.40 €
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
70	Produits des services	14 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 041 242.00 €
75	Autres produits gestion courant	90 309.33 €
77		0.00€
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	65 063.26 €
	Sous-total	1 210 614.59€
	Recettes d'ordre	521 944.81€
	TOTAL	1 732 559.40 €
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
16	Remboursement emprunt	0.00 €

20	Immobilisations incorporelles	239 194.20 €
21	Immobilisations corporelles	2 072 669.61 €
23	Immobilisations en cours	265 560.00 €
20	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>147 377.02 €</i>
	Sous-total	2 724 800.83 €
	Transfert subvention perçues au BA	0.00 €
	Dépenses d'ordre	521 944.81 €
	TOTAL	3 246 745.64€
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2020
10	FCTVA	274 518.80
13	Subventions d'équipement reçues	1 751 906.00 €
16	emprunt	0.00€
2031	Transfert des frais d'étude	0.00 €
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	698 376.03€
	Remboursement dépenses FTTH par BA	0.00€
	Sous-total	2 724 800.83€
	021 *	26 498.53 €
	Dépenses d'ordre	495 446.28
	TOTAL	3 246 745.64 €

- ✚ D'adopter le BP pour 2020, conformément aux tableaux financiers du volume du budget joint en annexe du rapport,
- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges concernant l'ingénieur et le technicien en charge du FTTH pour un montant de 49 122.95 € représentant 43.84% de leur masse salariale
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOpte :
 Nombre de voix pour : 16 dont 2
 pouvoirs
 Nombre de voix contre :
 Nombre d'abstention :

**DELIBERATION
 PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
 DU COMITE SYNDICAL**

